

COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2025 à 19 heures à la bibliothèque

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Honorine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Marie-Claude), JACQUART Hélène, non excusée,

Secrétaire de séance : Madame BAL Marie-Claude (à l'unanimité)

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations de la dernière réunion de conseil municipal.
Pas de remarque.

Dél. n°07/20-02-2025 : Avenant 1 au lot 1 maçonnerie Société Patou

Vu le marché de rénovation thermique de la future mairie,
Vu le lot 1 : maçonnerie, attribué à la Société PATOU,

IL y aurait lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à ce marché.

Le montant du marché de base avait été fixé à 96 400.61 € HT concernant le lot 1 : maçonnerie-gros œuvre. La reprise des baies par listels sera réalisée par le lot 3 : menuiserie extérieure.

En conséquence, le montant du marché est baissé de 6 300.00 € HT.

Le marché est baissé à la somme de 90 100.61 € HT, quatre-vingt dix mille cent euros et soixante et un centimes. Avec une TVA à 20%, le montant est donc de 108 120.73 € TTC, cent huit mille cent vingt euros et soixante-treize centimes. Soit une baisse de 6.54 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte l'avenant n°1 au lot 1 maçonnerie de la Société Patou
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référants.

Dél. n°08/20-02-2025 : Avenant 1 au lot 3 menuiseries extérieures Société Donneger

Vu le marché de rénovation thermique de la future mairie,
Vu le lot 3 : menuiserie extérieure, attribué à la Société Donneger,

IL y aurait lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à ce marché.

Le montant du marché de base avait été fixé à 90 318.04 € HT concernant le lot 3 : menuiserie extérieure. La reprise des baies par listels prévue au lot 1 : maçonnerie-gros œuvre sera réalisée par le lot 3 : menuiserie extérieure.

En conséquence, le montant du marché est augmenté de 6 300.00 € HT.

Le marché est porté à la somme de 96 618.04 € HT, quatre-vingt-seize mille six cent dix-huit euros et quatre centimes. Avec une TVA à 20%, le montant est donc de 115 941.65 € TTC, cent

quinze mille neuf cent quarante et un euros et soixante-cinq centimes. Soit une augmentation de 6.98 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte l'avenant n°1 au lot 3 menuiserie extérieure de la Société Donneger
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référants.

Dél. n°09/20-02-2025 : Aide à l'accession à la propriété 2025-2026

Depuis sa mise en œuvre en 2017, l'aide à l'accession à la propriété de la CAPSO a permis d'accompagner plus de 606 ménages dans l'acquisition de leur résidence principale.

En 2024, 31 communes ont décidé de s'associer à cette action permettant à 22 ménages de bénéficier du dispositif.

Conformément à la stratégie fixée dans le Programme Local de l'Habitat, la mobilisation du parc existant est identifiée comme un levier majeur pour accueillir et fidéliser les familles. C'est à ce titre que le conseil communautaire du 19 décembre 2024 a décidé de pérenniser cette aide pour deux années supplémentaires, soit sur la période 2025-2026.

Les critères d'octroi de l'aide définis au 1^{er} janvier 2025 sont les suivants :

- Ne jamais avoir été propriétaire,
- Etre âgé de 30 ans au maximum,
- Acheter un bien achevé avant le 1^{er} janvier 1948,
- Réaliser des travaux d'amélioration de 4 000€ HT minimum,
- Acquérir le bien dans une commune participant au dispositif par un abondement de cette subvention d'un montant minimum de 2 000 €,

Par ailleurs, il sera proposé le 13 mars 2025 lors du prochain conseil communautaire de rendre éligibles les biens construits avant le 1^{er} janvier 1956, pour les dossiers dont la date de signature de l'acte de vente interviendrait à compter du 1^{er} juin 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- D'abonder la subvention aux primo-accédants de la commune répondant aux critères de l'aide pour la période 2025-2026,
- De fixer le montant de la subvention à 2 000 € par logement pour 3 dossiers par an,
- De valider l'éligibilité des dossiers des acquéreurs ayant signé leur acte de vente à partir du 1^{er} janvier 2025

Dél. n°10/20-02-2025 : Prêt auprès de la banque des territoires pour le lotissement

Le conseil municipal a confié la gestion du futur lotissement à la SPL de l'Artois.

Celle-ci a réalisé un budget de l'opération avec un déficit estimé à 507 000 €.

Afin d'équilibrer l'opération, la commune devra contracter un prêt couvrant le déficit de l'opération. Il y a donc lieu d'autoriser Monsieur le Maire à se rapprocher de la banque des territoires pour recevoir une offre de prêt. Cette offre devra être validée par le conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- *Autorise Monsieur le Maire à contacter la Banque des Territoires afin de recevoir une offre de prêt de 507 000€ sur taux révisable (taux du livret A) pour une durée de 25 ans et 30 ans.*

Le montant du prêt est important mais la commune aurait dû également emprunter cette somme correspondant au rachat de l'usine par l'EPF.

Pour comparaison, Monsieur le Maire explique que les mensualités de ce prêt seront moins importantes que celles remboursées lors des 2 tranches de travaux des écoles.

Dél. n°11/20-02-2025 : Tirage au sort des jurés d'Assises 2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de tirer au sort 3 Jurés d'Assises pour 2026 sur la liste électorale

Ont été tirés au sort :

- *Madame BOULENGER Françoise*
- *Monsieur LOY Christian*
- *Monsieur BOUCHER Alain*

Informations diverses

- *Bois*

Les responsables du bois ont rendez-vous avec Mr Guillot, agent ONF afin qu'il marque les arbres tombés à la Vallée Paul et au Carnoy car il n'y aura pas assez de bois dans la coupe au Bois du Parc.

- *Centre de loisirs*

Monsieur le Maire informe les élus qu'il y a peu de candidatures d'animateurs BAFA et BAFD cette année pour le centre de loisirs. Il demande aux élus s'ils connaissent des personnes répondant ayant ces diplômes.

- *Ludothèque*

Marie Moison-Verdière quitte ses fonctions au sein de la ludothèque le 22/02/2025.

Monsieur le Maire la remercie pour son travail et la mise en place de la ludothèque. Elle est remplacée par Louanne Fasquel.

- *Conseil Départemental*

Monsieur le Maire a rencontré les élus et un technicien du Conseil Départemental afin qu'ils fassent une étude de faisabilité pour une liaison douce entre le village et la Leulenne.

Monsieur le Maire a également demandé du grattage de route.

- Ordures ménagères

Les élus recevront par mail les modalités de ramassage des OM par la CAPSO à compter de 2026.

- PLUIid

La révision du PLUIid est reportée jusqu'en 03/2029.

La CAPSO réalisera une révision simplifiée afin de modifier l'OAP pour le lotissement.

Fin de séance : 20h05

La secrétaire
BAL Marie-Claude



Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

